

# Burkina Faso

Le Burkina Faso a signé la Convention d'interdiction des mines le 3 décembre 1997 et l'a ratifiée le 16 septembre 1998, avant l'entrée en vigueur de la Convention le 1<sup>er</sup> mars 1999. Par le décret 180 de 2001, la Convention a été intégrée à la législation nationale, qui rend passible tout manquement d'un à cinq ans de prison et/ou d'une amende comprise entre CFA300 000 et 1 500 000 (US\$ 410 à \$2,050)<sup>[1]</sup>.

Le Burkina Faso a assisté à la Quatrième Rencontre des Etats Parties en septembre 2002 ainsi qu'aux réunions du Comité permanent intersessions de février et mai 2003. De plus, des responsables gouvernementaux ont participé à un séminaire sur la mise en œuvre de l'article 7 du Traité d'Ottawa en Afrique centrale, organisé à Bruxelles par le Ministère belge des affaires étrangères les 12 et 13 novembre 2002. En 2003, le Burkina Faso a remis son quatrième rapport au titre de l'article 7, pour l'essentiel vide de substance<sup>[2]</sup>. Le 22 novembre 2002, le Burkina Faso a voté en faveur de la résolution 57/74 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'interdiction des mines. Le pays ne produit pas de mines antipersonnel, pas plus qu'il n'en exporte ou n'en utilise et il ne possède pas de stocks<sup>[3]</sup>.

Si le Burkina Faso n'est pas touché par le fléau des mines, depuis 1969 des membres du génie militaire sont initiés aux techniques du déminage en France, en Allemagne, en Tunisie, aux Etats-Unis et dans l'ex-Union soviétique<sup>[4]</sup>. En avril 2003, deux officiers ont participé à une formation dispensée dans le centre régional de formation au déminage de Ouidah, au Bénin<sup>[5]</sup>.

---

[1] Landmine Monitor Report 2002, p. 136.

[2] Cf. les rapports remis au titre de l'article 7 en date du 4 décembre 2000 (pour l'année 2000), du 6 août 2001 (pour l'année civile 2000) et du 14 mars 2002 (pour l'année civile 2001).

[3] Landmine Monitor Report 2002, p. 136.

[4] E-mail du Capt. Blaise Kiema, Officier du génie, Ministère de la défense, 6 mai 2003.

[5] Ibid